

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2012

DELIBERATION N°12/102

Convention de mise à disposition de personnel par l'EPORA au profit de l'EPASE

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

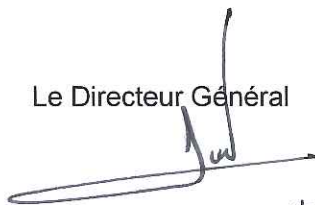
- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention de mise à disposition de personnel par l'EPORA au profit de l'EPASE.
- ✓ Mandate le Directeur Général à l'effet de signer cette convention.

24 OCT. 2012

Le Directeur Général



Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration



Georges ZIEGLER

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Rég.

Marc CHALLEAT